



EURE & LOIR 2040



Vision stratégique



EURE & LOIR
2040

QUEL
DÉPARTEMENT
POUR
DEMAIN ?



**Eure-
et-Loir**
LE DÉPARTEMENT

L'Eure-et-Loir responsable : des parcours de vie accompagnés dans toute leur diversité



LE CONSTAT : L'ACTION SOCIALE DÉPARTEMENTALE FAIT FACE À DES BESOINS QUI SE MULTIPLIENT.

En quarante ans, l'action sociale a connu en France des évolutions notables. Alors qu'elle concerne pendant les Trente Glorieuses essentiellement des personnes âgées et certains actifs, son spectre s'élargit à mesure qu'un chômage structurel apparaît. La société civile alerte sur les multiples conséquences d'une pauvreté plus diffuse (alimentation, hébergement etc.) et les pouvoirs publics, avec les notions d'« insertion » (RMI créé en 1988) puis d'« exclusion » (grande cause nationale 1993), instaurent des dispositifs sociaux à destination du citoyen et plus seulement du travailleur.

Avec la décentralisation, leur gestion s'est « rapprochée ». Si les communes, les associations, services de l'État, caisses de sécurité sociale et même les entreprises sont aujourd'hui mobilisées, les Départements sont devenus l'acteur central de l'action sociale et médico-sociale. Des premières lois de 1982 à la loi 3DS, leur champ d'intervention s'est étoffé : protection maternelle infantile, aide sociale à l'enfance, autonomie des seniors, handicap, insertion économique, inclusion numérique, précarité énergétique des logements etc. Malgré cette position centrale, les marges de manœuvre de l'échelon départemental sont contraintes : il doit se coordonner avec la multitude d'acteurs du secteur (CAF, CCAS, CPAM, CNSA, Maisons France Service et France Travail, Agence Pôle Emploi, ARS, caisses de mutualité agricole etc.) et reste évidemment soumis aux cadres unitaires nationaux quant aux modalités d'allocation des prestations dont il a la charge.

Cette coordination d'acteurs doit faire face à des précarités aux visages multiples, et parfois difficilement repérables : plus jeune (en quarante ans, le taux de pauvreté national des moins de 25 ans a été multiplié par deux, et celui des plus de 65 ans divisé de moitié), plus urbaine qu'autrefois, plus féminine, en lien (notamment) avec la forte augmentation des foyers monoparentaux, plus active (l'emploi n'étant parfois plus un rempart suffisant face à des charges de plus en plus élevées, le logement ou le coût de l'essence en particulier), plus instable enfin, avec de plus en plus de personnes qui vont et viennent au-dessus et en-dessous du seuil de pauvreté. Ces évolutions fragilisent les réponses de politiques sociales, historiquement construites par catégorie de publics : l'âge de la perte d'autonomie d'une personne âgée est extrêmement variable, ses souhaits une fois le domicile

quitté aussi ; à l'inverse, un dispositif comme le RSA peut aujourd'hui aussi bien bénéficier à un néo-diplômé entrepreneur, un actif en reconversion ou un individu précaire éloigné de l'emploi de longue date.

En outre, certains besoins sociaux ont augmenté (conjuncturellement ou structurellement) très rapidement du fait de phénomènes exogènes, entraînant un risque de saturation des services qui les prennent en charge : taux de chômage en hausse nationale (+ 2% en Eure-et-Loir entre 2000 et 2020) corrélés localement à des hausses de demandes du RSA, augmentation du nombre de mineurs non-accompagnés en conséquence d'évènements géopolitiques mondiaux, etc. Ainsi, le référentiel de l'action sociale et médico-sociale départementale se trouve bousculé : une approche catégorielle par « publics » qui voit ses limites et de nouvelles urgences sociales (toutes légitimes) à gérer, dans un système dont l'efficacité dépend de la bonne coordination des acteurs.



LA PROSPECTIVE : D'ICI 2040, LA POPULATION EURÉLIENNE SERA PLUS VIEILLE ET PLUS SENSIBLE AUX FRAGILITÉS ENVIRONNEMENTALES.

Demain, cette situation sera percutée par (au moins) deux tendances prospectives : une démographie départementale vieillissante et l'apparition de nouvelles fragilités résultant du bouleversement climatique.

En 2040, **le vieillissement de la population eurélienne aura achevé sa croissance rapide** : la part des plus de 65 ans avoisinera 30% (contre 25% à l'échelle nationale), soit 10% de plus qu'en 2020. Alors que certains territoires de faible densité peinent aujourd'hui à satisfaire toutes les demandes d'aides à domicile ou de places en structures d'accueil, cette perspective démographique annonce l'ampleur du défi qui attend l'Eure-et-Loir (comme le reste du territoire français).

Par ailleurs, **les Euréliens, comme le reste de la société française, seront de plus en plus sensibles aux expériences vécues par chacun du fait du changement climatique**. La qualité de l'air respiré, l'exposition au bruit, la proximité à un espace vert, l'accès à un lieu frais ou au contraire suffisamment bien isolé du froid etc. tous ces critères ont une incidence directe sur la santé

des individus et peuvent avoir des réalités très différentes entre deux habitants d'une même rue ! Les effets négatifs du bouleversement climatique étant amenés à s'accroître et s'intensifier, ces inégalités d'accès à un environnement public et privé de bonne qualité seront de moins en moins tolérées sans réponse publique pour les atténuer.



LE CHOIX STRATÉGIQUE : ADAPTER L'ACTION SOCIALE EURÉLIENNE À LA RÉALITÉ DES PARCOURS DE VIE

Ces tendances prospectives viennent ainsi exacerber les difficultés que rencontrent les acteurs de l'action sociale et médico-sociale aujourd'hui, s'ajoutant à des enjeux sociaux à traiter plus nombreux et différenciés et exigeant toujours plus d'efficacité dans la coordination des acteurs du secteur.

Pour y faire face, les élus du Conseil départemental proposent de guider l'action collective (dans la limite des compétences de chacun) par un principe : **l'adaptabilité de l'action sociale aux situations et vies des Euréliens**. Pour le Département, ce principe a plusieurs implications, la première étant le choix de continuer à assurer, dans la durée, la gestion des prestations sociales (tandis que d'autres Départements expérimentent la recentralisation de certaines d'entre elles comme le RSA) afin de mettre à profit sa proximité avec les publics et territoires euréliens.

Plus largement, ce principe est pour le Conseil départemental un principe de responsabilité : responsabilité vis-à-vis de sujets qui feront partie de la vie des Euréliens et que l'action sociale du Département doit savoir prendre en charge ; responsabilité vis-à-vis de parcours de vie de plus en plus divers qui demandent d'adapter les métiers et pratiques du secteur ; responsabilité, enfin, quant à la réussite de la coordination entre les différents acteurs publics de l'action sociale (nationaux et locaux) en fonction de la valeur ajoutée de chacun.

C'est le sens de ce troisième horizon stratégique dont les orientations sont précisées ci-après, à l'aune de ces trois responsabilités.



A. RESPONSABILITÉ N°7 : ADAPTER LES PRATIQUES ET MÉTIERS DU SOCIAL AUX NOUVELLES FRAGILITÉS

Aujourd'hui et plus encore d'ici 2040, l'action sociale en Eure-et-Loir sera confrontée à des fragilités nouvelles, résultant à la fois de la singularité des parcours de vie (couples d'actifs néo-ruraux n'ayant pas anticipé les coûts de déplacement, enfants vivant dans une famille sans actifs occupés ou au contraire dans un foyer monoparental aux horaires de travail décalés, etc.) et des tendances prospectives à venir (massification du vieillissement, inégalités d'accès à un environnement de qualité).

De même que les pratiques des travailleurs sociaux se sont constamment enrichies au fil des besoins (inclusion numérique, aides des mineurs non accompagnés, etc.), ces mutations auront elles aussi une incidence sur les métiers de l'action sociale et médico-sociale. Le Département propose de porter une attention particulière à au moins deux de ces évolutions : l'accroissement nécessaire du nombre de femmes et d'hommes engagés dans les métiers du lien (pour que les personnes âgées puissent continuer à vieillir chez elles aussi longtemps qu'elles le désirent, pour que les actifs aient des solutions leur permettant de se déplacer etc.) et l'accueil dans les guichets de services départementaux, qui devra pouvoir s'adapter une nouvelle fois à ces évolutions sociales.

► En 2040, la valorisation des métiers du lien au cœur de tous les territoires d'Eure-et-Loir

Infirmier, aide à domicile, aide-soignant, aide-ménagère, auxiliaire de vie sociale, assistant familial, mais aussi accompagnant éducatif et social, éducateur spécialisé, assistante maternelle etc. La diversité des métiers et des secteurs d'intervention rend leur décompte peu aisé à l'échelle départementale, mais ces « métiers du lien » sont indispensables à la vie de très nombreux Euréliens. On en dénombre en France trois millions (occupés par des femmes de 75 à 98% selon les métiers). Alors que les perspectives d'un vieillissement rapide d'ici 2040 comme celle d'une attractivité qualitative (cf. horizon n°1) rendent ces travailleurs plus indispensables que jamais en Eure-et-Loir, leur nombre se révèle parfois insuffisant localement. Ce constat n'est pas une fatalité, les causes de cette désaffection étant connues : des conditions de travail difficiles (employeurs multiples, distances, faible rémunération) et une reconnaissance en décalage avec leur utilité sociale. C'est pourquoi

le Conseil départemental d'Eure-et-Loir :

- a choisi de relever considérablement son soutien aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) par financement direct ou indirect,
- s'engage jusqu'en 2030 à leur apporter de nouveaux crédits via des appels à candidature,
- s'engage à faciliter les conditions de travail de ces aidants. Plus largement, ces sont toutes les collectivités et acteurs de l'emploi qui ont un rôle à jouer dans cette revalorisation, pour changer l'image de ces métiers et leur reconnaissance.

► En 2040, dans chaque guichet de services, un accueil adapté aux besoins des usagers

Les évolutions auxquelles fera face l'action sociale d'ici 2040 entraîneront de profondes mutations dans le métier des agents travaillant en guichets. Dans ceux liés à l'action sociale en particulier, l'accroissement des fragilités (en nombre et en diversité) vécu aujourd'hui se traduit souvent pour les travailleurs sociaux par la gestion simultanée d'urgences toutes légitimes (enfants en danger, SDF, migrants isolés, mineurs non accompagnés etc.), qui réduit de fait le temps dédié au suivi social de long terme. Pour les usagers, cela peut donner le sentiment de ne jamais frapper à la bonne porte, ou de ne pas voir sa situation comprise et susciter des frustrations.

Alors que de nouveaux besoins, non identifiés à ce jour, émergeront encore d'ici 2040, plusieurs pistes seront investies pour favoriser l'adaptation des métiers de guichet à ces évolutions. Parmi elles, la meilleure lisibilité des droits auxquels chaque individu peut prétendre selon sa situation est un pas important permis par la plateforme « Mesaidés28 ». Par ailleurs, un dialogue intersectoriel approfondi entre les différents acteurs publics permettra notamment aux agents de guichets sociaux et généralistes d'être parfaitement informés des liens entre les dispositifs sociaux et dispositifs écologiques existants et d'aiguiller au mieux l'utilisateur sur les nouvelles fragilités environnementales qu'il pourrait rencontrer.

B. RESPONSABILITÉ N°8 : AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTEURS LOCAUX ET NATIONAUX DE L'ACTION SOCIALE

L'ampleur des défis actuels et futurs de l'action sociale eurélienne exige de renforcer la coordination et le travail collectif entre tous ses acteurs. C'est là une condition de son efficacité. Le Département propose de porter une attention particulière à deux aspects de cette coordination : celle entre antennes de services (afin que leur accès soit le plus aisé possible et en phase avec les besoins des Euréliens) et celles entre tous les échelons de collectivité, de façon à relever le défi du vieillissement de la population.

► En 2040, des coopérations entre antennes locales au service de l'utilisateur

Si la numérisation des services publics facilite de nombreuses démarches, un grand nombre d'Euréliens souhaitera encore avoir accès en 2040 à un guichet de service physique pour réaliser ses démarches ou être accompagné dans son projet. C'est aujourd'hui le cas, les Euréliens pouvant notamment accéder aux antennes du Département (5 maisons départementales des solidarités et de la citoyenneté, 1 maison départementale des personnes handicapées, 43 permanences liées à la PMI), en complément des 16 centres (inter-)communaux d'action sociale recensés sur l'ensemble du département. Ces lieux de service et du travail social sont parfois présents de longue date sur le territoire. Depuis quelques années néanmoins, la géographie des guichets évolue du fait d'une nouvelle impulsion nationale. Avec le concours des collectivités, 22 Maisons France Service ont ainsi été mises en place sur le territoire et des Maisons France Travail verront le jour dès le début 2024 selon un principe analogue : un guichet unique accessible en 30 minutes de chaque partie du département (mais pouvant entraîner parfois la fermeture d'anciennes antennes de proximité).

Maintenir un tel maillage d'ici 2040 demande d'en faciliter la compréhension et l'accès à l'utilisateur. Pour le Département, c'est la coopération entre les acteurs gestionnaires de ces antennes qui permettra d'y parvenir. Avec les guichets nationaux, cette coopération pourra déboucher sur des ajustements quant aux services proposés par les guichets nationaux et départementaux, de façon à éviter les éventuelles redondances et garantir l'effectivité de chaque antenne. Avec les



collectivités locales, le Département pourra viser la mise en place d'un accompagnement supplémentaire pour les communes éloignées de tout CCAS.

► **En 2040, un département uni pour donner la possibilité de bien vieillir à chacun**

En 2040, 30% de la population eurélienne aura plus de 65 ans (contre 20% aujourd'hui) et 6% aura plus de 85 ans (soit près du double du niveau actuel). C'est une accélération du vieillissement sans précédent, à laquelle l'Eure-et-Loir ne fera face qu'unie. Donner la possibilité de bien vieillir en Eure-et-Loir exige de réussir à recruter suffisamment dans les métiers du lien (cf. responsabilité n°7) afin que le maintien à domicile puisse être une option envisagée quelle que soit sa commune de résidence. Mais cela demande également d'être en capacité de proposer, en différents points du département, une gamme variée d'établissements pour senior, correspondant à la diversité des attentes : lieux de rencontres et de loisirs de jour, hébergements intergénérationnels, maisons seniors haut de gamme, habitat partagé etc.

Pour mettre en place une telle offre, le Département et les communes ont un rôle à jouer. C'est pourquoi, après les résidences seniors « Euréliales » la décennie passée, le Département déploiera une plateforme de services facilitant les parcours de vie autonome, et l'implication des seniors dans leurs étapes de vie à venir (cf. chantier-cible n°9). Il mettra par ailleurs à la disposition des communes et intercommunalités son ingénierie technique et financière pour faciliter la réalisation de projets répartis de façon cohérente à l'échelle départementale et les conseiller afin d'apprécier au mieux les opportunités de projets privés qui se présentent à elles.

C. RESPONSABILITÉ N°9 : ACCOMPAGNER LES NOUVEAUX BESOINS ISSUS DES CHANGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

Une Eure-et-Loir responsable, enfin, est un département capable d'anticiper aujourd'hui les besoins sociaux qui apparaîtront ou s'accroîtront demain. Si certains sont encore inconnus, les effets du bouleversement climatique sur les attentes sociales de demain peuvent d'ores-et-déjà être anticipées collectivement.

Deux perspectives d'adaptation sont mises en avant dans cette optique : la lutte contre la précarité énergétique, dans laquelle le Département a un rôle particu-

lier à jouer en tant que chef de file, et la nécessité de faire de l'Eure-et-Loir un département « bas-carbone » une boussole collective, pour des raisons de santé et d'attractivité.

► **En 2040, la fin de la précarité énergétique !**

En 2040, zéro passoire thermique en Eure-et-Loir ? L'objectif est ambitieux, le département comptant 218 000 logements, dont un quart construit avant 1945. Il n'en reste pas moins nécessaire en anticipation des épisodes climatiques extrêmes plus fréquents (canicules, orages violents et vagues de froid) et de tarifs énergétiques que l'on sait potentiellement fluctuants selon le contexte mondial. Le Département cherchera à y mettre fin par les versants immobilier et social.

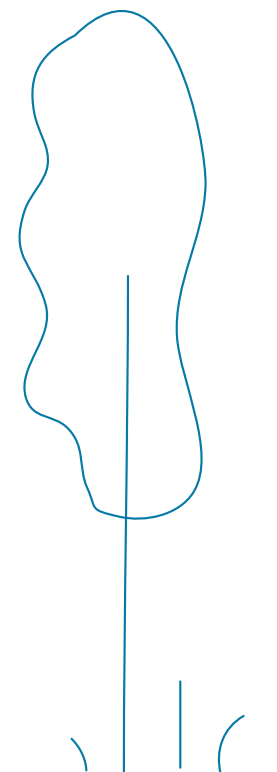
La disposition de loi Climat et Résilience interdisant la mise à la location entre 2025 et 2034 des logements aux mauvais diagnostics de performance énergétique concerne à ce jour près de 46% des logements de Centre-Val-de-Loire. Le Département cherchera donc à faciliter les démarches des propriétaires souhaitant réhabiliter leur logement. Si des dispositifs nationaux (programme « habiter mieux » de l'ANAH, crédit d'impôt transition énergétique, éco-prêts à taux zéro, MaPrimeRenov'), régionaux (ENERGETIS) et locaux (dans le cadre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat) existent, le Département portera des politiques incitatives en liens avec ces derniers. En outre, avec le Fonds Solidarité pour le Logement, des aides financières sont disponibles pour permettre l'accompagnement des ménages les plus fragiles ainsi que le maintien dans le logement, et la maîtrise de l'eau, de l'énergie et de services téléphoniques.

► **En 2040, une boussole collective vers un territoire « bas-carbone » et contre les nuisances environnementales**

En 2040, les habitants d'Eure-et-Loir seront particulièrement attentifs à l'environnement de leur lieu de vie : qualité de l'air et de l'eau, absence de pollution sonore et visuelle etc. Certains en feront même le critère premier de leur choix d'installation, avant la proximité à des services ou à leur emploi. Plus qu'un enjeu médico-social, la lutte contre les nuisances environnementales est aussi une condition de l'attractivité du département demain.

Comme de nombreux objectifs écologiques, l'objectif d'un département « bas-carbone » est éminemment transversal, les politiques publiques de transition étant

partagées du Conseil régional aux Communes. Il s'agit dès lors d'en faire une boussole collective, pour laquelle le Département facilitera toute initiative partenariale, étoffer les offres de formation euréliennes, notamment celles en lien avec les filières pharmaceutiques, cosmétiques et agricoles, est une ambition collective partagée. Le Département souhaite jouer un rôle prépondérant pour permettre l'installation de nouvelles écoles en Eure-et-Loir. L'arrivée en 2020 d'une nouvelle formation CFA Pharmacie à Chartres a amorcé la réalisation de cette ambition.





8. SOUTENIR LA TRANSFORMATION ET LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE D'HABITAT

► La visée stratégique de ce chantier cible

D'ici 2040, l'ambition départementale est double :

- Transformer le parc résidentiel eurélien par la réhabilitation et la construction de façon à mettre fin à la précarité énergétique en 2040, pour que chacun vive dans un logement bien isolé ;
- Participer à une offre en logement diversifiée, prenant en compte la diversité des parcours des Euréliens.

► Le rôle du Département

- Un rôle de financeur et de médiateur entre les dispositifs existants en faveur de la réhabilitation énergétique des bâtiments ;
- Un rôle de financeur et de constructeur de logement social par le biais de ses opérateurs bailleurs.

► Les acteurs à associer

Les communes, les bailleurs sociaux, les associations locales, les promoteurs immobiliers, les syndicats de copropriétés, les résidents, etc.

► Le(s) public(s) visé(s)

Les personnes en situation de mal logement ou qui subissent la précarité énergétique, en attente d'un logement social, les étudiants, les jeunes actifs, les personnes âgées, les ménages, les familles, etc.

► Les étapes à court terme - d'ici 2028

- Recenser les dispositifs existants en faveur de la réhabilitation énergétique, et engager avec les autres parties prenantes un travail de coordination, en lien avec les antennes départementales ;
- Poursuivre le financement de projet d'habitat inclusif.

► Les étapes à long terme - d'ici 2028-2040

- Expérimenter le financement de nouvelles formes de logement.

9. DEPLOYER UNE PLATEFORME POUR FACILITER DES PARCOURS DE VIE AUTONOMES

► La visée stratégique de ce chantier cible

D'ici 2040, les choix des Euréliens pour leur fin de vie seront plus faciles et plus lisibles. Ce chantier cible entend mettre en place une plateforme qui :

- donne à voir l'offre existante (structures d'accueil, associations d'aides à domicile, etc.) et son occupation en temps réel ;
- permettre, en partenariat avec la Maison Départementale de l'Autonomie, à tous les seniors euréliens d'exprimer leurs souhaits pour l'après-domicile ;
- soit un lieu d'information et de coordination entre les différentes structures s'occupant des personnes âgées.

► Le rôle du Département

- Un rôle d'initiateur et de gestionnaire de cette plateforme physique, téléphonique et numérique.

► Les acteurs à associer

Les différentes structures d'accueil des personnes âgées, qu'elles soient publiques ou privées, les associations d'aides à domicile, les familles des patients, etc.

► Le(s) public(s) visé(s)

Les personnes âgées et leurs familles, le personnel soignant.

► Les étapes à court terme - d'ici 2028

La mise en place d'un groupe de travail partenarial (Département, MDA, ARS etc.) pour le lancement de la plateforme.

► Les étapes à long terme - d'ici 2028-2040

L'organisation, via cette plateforme, d'une communication et une coordination renforcées entre les différentes structures en charge des patients qui permettent de fluidifier et faciliter leur prise en charge et leur suivi.

10. ŒUVRER A L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES JEUNES PAR LE SPORT ET LA CULTURE

► La visée stratégique de ce chantier cible

L'épanouissement des jeunes en Eure-et-Loir est une priorité du Département. La politique jeunesse du Département se concentre dorénavant sur la promotion du sport et de la culture. Les jeunes deviennent des acteurs à part entière de la culture et du sport sur leur territoire.

► Le rôle du Département

- Un rôle de facilitateur dans le lancement et la mise en place d'initiatives culturelles et sportives d'envergure à l'échelle locale mais aussi départementale ;
- Un rôle de coordinateur au sein de cet écosystème multi-acteurs pour favoriser les synergies et les coopérations (partenariats, etc.).

► Les acteurs à associer

L'éducation nationale, les institutions culturelles, les artistes et artisans locaux, les associations et club sportifs, les familles des jeunes.

► Le(s) public(s) visé(s)

Les collégiens et lycéens, les jeunes sortis du système scolaire.

► Les étapes à court terme - d'ici 2028

Cibler les attentes des jeunes en matière de vie sportive et culturelle pour préfigurer une réflexion avec les professionnels sur les initiatives/événements à mettre en place.

► Les étapes à long terme - d'ici 2028-2040

Consolider un réseau d'acteurs associatif et professionnel qui anime la vie sportive et culturelle des jeunes sur le territoire.